

## Création de 2 tronçons de voirie et démantèlement d'un tronçon de voirie et abattage d'arbres

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisme

Le demandeur est **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DIRECTION DES ROUTES DE MONS** dont les bureaux se trouvent à rue du Joncquois 118 à 7000 MONS

Le terrain concerné est situé à La Route de la Pierre Bleue - 7060 Soignies et Rue de Neufvilles - 7063 Neufvilles et cadastré Soignies (2) section E n° 393D, 389E, 390C, 349C, 349B, 349A, 350, 306G, 306H, 352A, 305A, 303, 301A, 301B, 302A, 302B, 300B, 307A, 308, 297C, 310, 230, 227P, 227M, 227N, 227K, 980A, 987, 980B, 979E, 979G, 984F2, 984Z, 984A2, 984B2, 227K, 227N, 317C, 349A, 318B, 347B

Le projet consiste en CREATION DE 2 TRONCONS DE VOIRIE ET DEMANTELEMENT D'UN TRONCON DE VOIRIE et ABATTAGE D'ARBRES et présente les caractéristiques suivantes (2) Enquête publique suivant Art. D IV 40, DVII7 et R IV 40-1§7° du CoDT (renvoyant au décret du 06/02/2014 relatif à la voirie). Enquête publique suivant art.415/16 du Guide Régional d'Urbanisme (en matière de trottoirs, espaces et mobiliers adaptés pour l'accessibilité et usage par les personnes à mobilité réduite.

1. Nouveau tronçon de « voie rapide » destinée au trafic de transit dans la continuité de la RN524 venant de Neufvilles et en remplacement de l'actuel tronçon débouchant à hauteur de l'actuelle entrée de la carrière.
2. Tronçon déplacé en remplacement de la rue de Neufvilles désaffectée et situé à présent plus au Nord à la limite de l'extension de la carrière et qui sera matérialisé sous la forme d'une voirie classique au gabarit communal avec un carrefour à l'intersection de la route de transit nouvellement créée en -1.
3. Démolition d'une partie du tronçon de la route de la Pierre Bleue qui est rétrocédée à l'usage de l'agriculture. L'autre section du tronçon de la Route de la Pierre Bleue abandonnée et comprise dans la future exploitation de la carrière sera démolie au fur et à mesure de l'extension de l'exploitation de la carrière.

La nouvelle voirie contournant l'extension de la zone d'extraction - dite rue de Neufvilles (2) sera une voirie classique au gabarit communal en asphalte de 7 m de largeur - 2 x 1 bandes de 3.5 m longée par une piste cyclo-piétonne en enrobés hydrocarbonés à squelettes sableux de 3 m de largeur séparée par un fossé et longeant le merlon de la zone tampon de la carrière- longueur totale : m (profil BB')

La voirie reliant la RN524 au contournement de Soignies aura aussi une largeur de 2 x 3.5 m longée d'un fossé. Avec 3 carrefours, cette section de voirie régionale devient une voirie classique au gabarit communal assurant les liaisons avec les rues existantes (chemin Spodiau, future rue de Neufvilles)

Elle s'élargit à hauteur de la future entrée de la carrière avec une section à 3 bandes de 3.5 m (profil AA') (manœuvre de tourne à gauche pour les camions). Elle est longée partiellement d'une piste cyclo-piétonne.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de SOIGNIES – Place Verte, 32 – 7060 SOIGNIES - (3) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h à 12h00 ainsi que le **samedi 23/02/2019** de 10h00 à 12h00 à conditions de prendre un rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Stéphanie PERREMAN téléphone : 067/347.363 ou par mail :

stephanie.perreman@soignies.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal, **du 14/02/2019 au 14/03/2019**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, département du Développement Territorial, Place Verte, 32 – 7060 SOIGNIES

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@soignies.be](mailto:urbanisme@soignies.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : réclamation dossier **2019/38256 /**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de SOIGNIES – Place Verte, 32 – 7060 SOIGNIES, le .14/03/2019 de 09h00 à 12h00